



Jules Barni et la démocratie

Combats pour l'instruction, la morale et la liberté (1871)

Jacqueline Lalouette

DANS **PARLEMENT[S], REVUE D'HISTOIRE POLITIQUE** 2014/3 n° 22 , PAGES 125 À 132
ÉDITIONS **CLASSIQUES GARNIER**

ISSN 1768-6520

ISBN 9782812446764

DOI 10.3917/parl1.022.0125

Date de mise en ligne : 25/06/2015

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-parlements2-2014-3-page-125?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Classiques Garnier.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

JULES BARNI ET LA DÉMOCRATIE

Combats pour l'instruction, la morale et la liberté (1871)

« Mais les vrais amis du progrès démocratique ne doivent pas se décharger entièrement sur le gouvernement ou sur les municipalités du soin d'instruire le peuple. Il faut qu'ils mettent eux-mêmes la main à l'œuvre en répandant l'instruction civique dans les masses au moyen de conférences élémentaires, de publications populaires, de bibliothèques populaires, etc. Nous avons ici deux fléaux à combattre : l'ignorance, qui, en appuyant le despotisme, a été l'une des principales causes de nos malheurs, et le sophisme qui, sous la malfaisante influence du césarisme, a fait chez nous de si profonds ravages. Il faut chasser des esprits les ténèbres, et il faut chasser aussi ces idées fausses qu'on y a semées à pleines mains ; il faut y faire pénétrer, à la place de ces idées qui les égarent, des idées justes qui les éclairent sur les principes fondamentaux de la société, sur les lois morales, politiques, économiques qui doivent présider à l'ordre social, dont la République n'est que la plus haute expression. [...] Je disais tout à l'heure que la République doit être l'institutrice du peuple ; il faut aussi qu'elle soit pour lui une école de morale, car sans la morale ou la vertu publique, – ceci est encore une vérité évidente par elle-même, – il n'y a pas de République. Le despotisme entretient la corruption, qui l'entretient lui-même : il corrompt les âmes pour les asservir ; la République au contraire veut des âmes en qui règnent le sentiment de la dignité humaine, le respect de la liberté et des droits de chacun, le désintéressement, le dévouement à la chose publique. [...] La liberté ne va pas sans une règle qui en restreint pour chacun l'exercice au respect de celle des autres. Aussi est-elle identique à l'ordre véritable.

Il suit aussi de la juste idée de la liberté qu'elle n'a non plus rien de commun avec le fanatisme de ceux qui n'admettent pas qu'on puisse penser autrement qu'eux en matière de religion, de philosophie ou de

politique, et qui voudraient imposer aux autres leurs idées. Le fanatisme des sectaires de telle ou telle doctrine philosophique ou politique n'est pas moins révoltant que le fanatisme religieux ; peut-être même l'est-il davantage, car il transporte dans le champ de la libre pensée les procédés de ceux qui ne songent qu'à l'étouffer. Le vrai amour de la liberté repousse le fanatisme de quelque côté qu'il vienne. Celui qui le possède reconnaît à chacun le même droit de penser qu'il s'attribue à lui-même, et ne se montre intolérant qu'à l'égard de l'intolérance, qui supprime le droit. Il sait d'ailleurs que ce serait folie de vouloir mettre toutes les têtes sous un même bonnet, et que la diversité même des manifestations de la pensée est une des conditions de la recherche de la vérité. »

Jules Barni, *Ce que doit être la République*. Conférence faite à Amiens, Abbeville, Montdidier, Doullens et Péronne en juillet et août 1871, Publications de l'Union républicaine de la Somme, 1872, p. 15-16, 26-27.

JULES BARNI, RÉPUBLICAIN
ET LIBRE PENSEUR DE LA PREMIÈRE HEURE¹

Né le 1^{er} juin 1818, à Lille, dans une famille originaire des environs de Milan, Jules Barni fit ses études au collège d'Amiens, puis à Paris, au collège Rollin (actuel lycée Jacques Decour), avant d'intégrer, en 1837, l'École normale supérieure, où, excellent germaniste, il donna à la demande de la Direction des cours d'allemand à ses condisciples. Reçu premier à l'agrégation de philosophie en 1840 (devant quatre autres lauréats), il fut envoyé à Reims comme professeur suppléant. En 1841-1842, il assista Victor Cousin en qualité de secrétaire particulier ; l'année suivante, nommé professeur suppléant (« agrégé volant ») à Paris, il enseigna successivement au collège Charlemagne, au lycée Louis-le-Grand

1 Nous suivons ici largement Auguste Dide, *Jules Barni. Sa vie et ses œuvres*, Paris, Félix Alcan, 1891 et l'hommage que Paul Janet lui rendit lors de la 33^e réunion générale de l'Association des anciens élèves de l'École normale, in Auguste Dide, p. 245-254.

et au lycée Bonaparte (actuel lycée Condorcet). Parallèlement à sa tâche de professeur de philosophie, Jules Barni se lança dans la traduction des œuvres de Kant (*Critique du jugement* suivie des *Observations sur le sentiment du beau et du sublime*, Paris, Librairie philosophique Ladrangé, 1846 ; *Critique de la raison pratique*, précédée des *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Paris, Librairie philosophique Ladrangé, 1848). Les éminentes qualités de traducteur de Barni furent louées par Étienne Vacherot, Paul Janet et Paul-Armand Challemeil-Lacour.

Républicain convaincu, Barni accueillit avec joie Février 1848. Il se présenta aux élections législatives de mai, sur une liste dont il était le benjamin, mais ne fut pas élu. Par ailleurs, moins d'un mois après la proclamation de la République, avec Jules Simon et Amédée Jacques – deux autres élèves de Victor Cousin –, Henri Baudrillart et l'helléniste Alexis Pierron, il fonda la première société de libres penseurs ayant existé en France, la Société démocratique des libres penseurs¹.

Durant la Seconde République, il publia ses propres commentaires de la philosophie kantienne (*De libertate apud Kantium*, Paris, E. Thurot, 1849 ; *Philosophie de Kant. Examen de la critique du jugement*, Paris, 1850)² et collabora à la *Liberté de penser*, revue fondée à la fin de 1847 par Jules Simon et Amédée Jacques ; il y publia deux articles, respectivement en janvier et septembre 1849 : « Essai sur le suffrage universel et l'instruction populaire³ » et « Fragment sur le bonheur⁴ ». Leur teneur déplut en haut lieu ; à titre de sanction, Barni fut d'office envoyé au lycée de Rouen où il se trouvait lors du coup d'État. Apprenant que le cours de philosophie de l'École normale supérieure était suspendu et l'agrégation de philosophie supprimée, il envoya au recteur de l'Académie de la Seine-Inférieure⁵ sa lettre de démission, le 27 décembre, et fut alors simplement mis en disponibilité. Mais, au mois de mai 1852, sommé de prêter serment⁶,

1 Voir Jacqueline Lalouette, *La Libre Pensée en France. 1848-1940*, préface de Maurice Agulhon, Paris, Albin Michel, 1997, p. 25-26.

2 Il traduisit aussi *Éléments métaphysiques de la doctrine du droit*, suivis d'un *Essai philosophique sur la paix perpétuelle et d'autres petits écrits relatifs au droit naturel* (1853) ; *Éléments métaphysiques de la doctrine de la vertu*, suivis d'un *Traité de pédagogie et de divers opuscules relatifs à la morale* (1855) ; *Critique de la raison pure* (1869).

3 *La liberté de penser. Revue philosophique et littéraire*, tome troisième, janvier 1849, p. 165-172.

4 *Ibid.*, t. 4^e, septembre 1849, p. 315-324.

5 Les académies départementales, placées sous la direction d'un recteur, ont été créées par les articles 7 et 8 de la loi du 15 mars 1850 (dite « loi Falloux »).

6 Conformément à l'article 14 de la Constitution du 14 janvier 1852.

il répondit qu'il n'avait pas de « concours ni de serment à prêter au gouvernement du 2 décembre ». Radié de l'Université, il vécut à Paris comme professeur libre, poursuivit ses travaux sur Kant, traduisit les *Considérations sur la Révolution française* de Fichte, collabora au journal *L'Avenir*, fondé par Eugène Pelletan en 1855, et à la *Nouvelle Revue de Paris*. Durant ces années 1850, il se rendit aussi à diverses reprises à Liège et à Gand pour prononcer des conférences. Vers 1860, son état de santé le contraignit à résider en Suisse, à Zurich, où il fut fraternellement accueilli par le colonel Charras ; il entretenait aussi des relations régulières avec Edgar Quinet, installé à Veytaux. En 1861, il fut nommé professeur d'histoire générale à l'Académie de Genève. Certaines des leçons qu'il prononça et qui furent publiées (*Les martyrs de la libre pensée*¹ ; *Napoléon et son historien M. Thiers*² ; *Histoire des idées morales et politiques en France au XVIII^e siècle*³ ; *La morale dans la démocratie*⁴) mécontentèrent vivement les milieux protestants orthodoxes. Durant ces années passées en Suisse, il joua un rôle de premier plan dans la fondation de la Ligue pour la paix et la liberté et fut la cheville ouvrière des congrès internationaux de la paix de Genève (1867), Berne (1868), Lausanne (1869) et Bâle (1870).

Il revint en France après l'effondrement de l'Empire ; accompagna à Tours, puis à Bordeaux Gambetta, qui le chargea de la rédaction du *Bulletin de la République*⁵. Il se présenta à Paris aux élections complémentaires de juillet 1871, mais échoua ; compta parmi les fondateurs de l'Union républicaine de la Somme et posa sa candidature dans ce département à l'élection législative partielle de février 1872. Ce fut un nouvel échec, mais il fut élu lors d'une autre partielle dans la Somme, en juin 1872. Réélu en février 1876, il ne se représenta pas aux élections d'octobre 1877 consécutives à la dissolution de la Chambre de juin. Il était déjà malade et s'éteignit l'année suivante, le 4 juillet, à Mers-les-Bains (Somme). Il fut enterré civilement conformément à ses convictions anticléricales.

1 Genève, 1862. Voir Jacqueline Lalouette, « Jules Barni et Les martyrs de la libre pensée », Colloque *Aux sources de la République. Jules Barni (1818-1878), philosophe kantien, député d'Amiens*, Amiens 7-8 novembre 2008 (Actes à paraître).

2 Genève, 1865 et Paris, Germer-Baillière, 1869.

3 Paris, Germer-Baillière, 1865-1867.

4 Paris, Germer-Baillière, 1868. Voir la réédition de cet ouvrage aux éditions Kimé (Paris, 1992), avec une préface de Pierre Macherey.

5 Le *Bulletin de la République* compte 56 numéros publiés à raison de trois par semaine entre le 16 octobre 1840 et le 5 mars 1871.

LE COMBAT POUR L'INSTRUCTION ET LA MORALE

Dès 1848, Jules Barni avait affirmé l'existence d'un lien consubstantiel entre République et instruction : pour lui, le suffrage universel, expression de la majorité de la nation, ne pouvait être « un instrument de progrès et de liberté » qu'à la condition d'être accompagné de son « corollaire indispensable », l'instruction sans laquelle les citoyens ne peuvent choisir lucidement leurs représentants ou le président de la République¹. « Le suffrage universel appelle l'instruction universelle », réitéra-t-il ultérieurement dans son *Manuel républicain*, car des citoyens ignorants, parfois incapables de lire les bulletins de vote, méconnaissent leurs droits, leurs devoirs et leurs intérêts, se laissent abuser et « consomment de leur propre main leur servitude et leur ruine² ». C'est à cause de son ignorance qu'en décembre 1848 le peuple avait voté pour « un misérable aventurier, un ridicule prétendant », dont le nom, qui aurait dû être « un objet d'exécration », rappelait le coup d'État du 18 brumaire, l'étouffement de la République et l'établissement du césarisme³. Pour Jules Barni, le défaut d'instruction était aussi responsable du développement de ce qu'il appelait des « sophismes », des « idées sophistiques » portant sur des questions essentielles : la nature de la propriété, les rapports du capital et du travail et tout ce qui se rapportait aux lois économiques. Ainsi visées, les doctrines socialistes, notamment proudhoniennes, étaient pour lui des « faux systèmes », nés dans un contexte d'ignorance et de despotisme « comme l'eau stagnante des mares développe des miasmes pestilentiels⁴ ».

Le défaut d'instruction faisant le lit du despotisme et de la tyrannie, la République devait assurer l'instruction du peuple, tout d'abord celle des enfants⁵, grâce à l'école laïque, mais aussi celle des adultes. La Société

1 « Le suffrage universel et l'instruction primaire », art. cité, p. 168-169.

2 Le *Manuel républicain* parut tout d'abord en livraisons dans le *Bulletin de la République*, avant d'être édité chez Germer-Baillièrre en 1872 (la préface est datée du 16 décembre 1871). Pierre Macherey l'a inclus dans la réédition de *La morale dans la démocratie*, voir p. 287-288.

3 Jules Barni, *L'instruction républicaine*, Paris, Société d'instruction républicaine, 1872, p. 6.

4 *Ibid.*, p. 20-21.

5 Jules Barni présida en 1876 la Société pour l'instruction élémentaire, fondée en 1815.

d’instruction républicaine, qu’il contribua à fonder en 1871, fut conçue pour « faire des citoyens » conscients du prix de leurs libertés et déterminés à ne « les abdiquer jamais au pied d’un despote¹ ». Pour cela, Jules Barni se fiait aux bibliothèques et aux conférences populaires, dont les effets bienfaisants étaient connus et mis en pratique depuis longtemps sur des modes bien différents et dans des perspectives opposées par des organismes divers (paroisses protestantes, diocèses catholiques, Association polytechnique, Association philotechnique, Société Franklin, Ligue de l’enseignement)². Dirigée par un Comité central établi à Paris, la Société d’instruction républicaine était organisée en comités de départements, d’arrondissements et de cantons qui jouissaient d’une large autonomie, dont l’action devait s’exercer par l’organisation de conférences portant sur la République, la morale, l’économie sociale, l’histoire de la Révolution française... et par la diffusion de petits livres à bon marché. Entre 1872 et 1875, elle en publia vingt-sept, rédigés par des républicains aux fortes convictions (Esquiros, Pierre Joigneaux, Henri Martin...). Jules Barni lui-même rédigea *L’Instruction républicaine*, *L’Appel au peuple* et *La Renaissance du bonapartisme. Le mal et le remède*.

Jules Barni ne tenait pas moins à la morale qu’à l’instruction, car étant « la chose publique, la République avait besoin que tous fissent passer l’intérêt général avant leur intérêt particulier et se montrassent capables de désintéressement et de dévouement. » Sans vertu civique, disait-il, la République deviendrait obligatoirement la proie des intrigants et des ambitieux et courrait à sa perte, car « le despotisme vit d’égoïsme et de corruption, mais les républiques en meurent³ ».

1 Jules Barni, *L’instruction républicaine...*, *op. cit.*, p. 14.

2 Voir Noël Richter, *Aux origines de la lecture publique. Naissance des bibliothèques populaires*, *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 4, 1978 [en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1978-04-0221-001>, consulté le 05 janvier 2015].

3 *Le Bulletin de la République*, n° 5, mercredi 26 octobre 1870. Barni créa dans le *Bulletin* une rubrique intitulée « Annales du Second Empire », dans laquelle étaient dévoilés les scandales financiers et de mœurs du Second Empire.

CONTRE TOUS LES FANATISMES
ET POUR LA LIBERTÉ DE CROIRE

Libre penseur, anticlérical déterminé, partisan de l'école laïque et de la séparation des Églises et de l'État, Jules Barni n'en estimait pas moins que « le fanatisme des sectaires de telle ou telle doctrine philosophique ou politique n'est pas moins révoltant que le fanatisme religieux », et peut-être même davantage, ajoutait-il, car il trahissait les idéaux de la véritable libre pensée. En rédigeant ces lignes, Barni pensait probablement aux libres penseurs athées et matérialistes, appartenant souvent à la mouvance blanquiste. Parmi eux, se trouvaient un certain nombre d'étudiants en médecine, comme Paul Lafargue qui, lors du congrès d'étudiants de Liège de novembre 1865, poussa le cri de « Guerre à Dieu ». De 1864 à 1870, cette nouvelle génération de libres penseurs, fortement hostiles à la génération précédente, généralement déistes et spiritualistes, exposèrent leurs doctrines dans *La Rive gauche*, *La Pensée nouvelle* et *L'Athée*. À cette époque, Jules Barni vivait en Suisse, mais il connaissait sans doute les orientations des libres penseurs de la nouvelle génération et leurs propos acrimonieux contre les déistes.

Quelles étaient les convictions de Barni pour tout ce qui touchait à l'existence de Dieu et de l'âme ? Était-il déiste ? Agnostique ? Ce qui est certain, c'est qu'il n'adhérait pas aux thèses athées et matérialistes. Le 17 août 1842, lors d'une distribution de prix, il affirma que la philosophie ne « [devait] pas avoir pour effet de détruire les grandes croyances de l'humanité », mais seulement de les rendre plus claires et plus précises¹. En 1849, il termina son article intitulé « Fragment sur le bonheur » par ce conseil : « confions-nous pour l'avenir en la sagesse de la divine providence² ». En 1865, tout en concédant que le matérialisme n'avait pas toujours été « aussi malsain » qu'on le prétendait, il annonça qu'il n'avait « nulle envie de [le] réhabiliter³ » ; deux ans plus tard, examinant le cas de Diderot, il regretta que celui-ci n'eût pas su distinguer Église

1 Jules Barni, *Discours prononcé à la distribution des prix du collège royal de Charlemagne*, Paris, Imprimerie de Chassaignon, p. 3.

2 « Fragment sur le bonheur »..., art. cité, p. 324.

3 Jules Barni, *Histoire des idées morales et politiques en France au dix-huitième siècle*, tome 1^{er}, Paris, Germer-Baillière, 1865, p. 14.

et esprit évangélique, releva une part d'idéalisme dans son matérialisme et relativisa, sans déplaisir semble-t-il, son athéisme, qui ne lui semblait pas « aussi tranché¹ » qu'on voulait bien le dire. Enfin, sa collaboration au *Dictionnaire des Sciences philosophiques* d'Adolphe Franck², vigoureux adversaire de l'athéisme, offre un indice supplémentaire de ses convictions déistes ou, peut-être agnostiques.

Comme l'a exposé Pierre Macherey, Jules Barni – ce « kantien imper-turbable », ainsi que le qualifia Marcel Du Pasquier³ – a fait sortir la philosophie des cabinets de travail et des salons « pour la propulser sur le terrain des grands débats de l'actualité, dans lesquels le philosophe est invité à intervenir ès qualités, en adaptant à leurs exigences les compétences qu'il doit à sa formation⁴. » Ses positions sur l'instruction et les relations entre l'État et les cultes préfigurent des mesures et des initiatives qui verront le jour quelques années ou quelques décennies après sa mort.

Jacqueline LALOUETTE
 Professeur émérite
 Université de Lille 3
 Membre honoraire de l'Institut
 universitaire de France
 Jacqueline.lalouette@wanadoo.fr

1 *Ibid.*, t. 2^e, Paris, Germer-Baillière, 1867, p. 385-387.

2 Antoine-Augustin Cournot, *Écrits de jeunesse et pièces diverses*, édité par Bernard Bru et Thierry Martin, *Œuvres complètes*, d'Antoine-Augustin Cournot, t. XI, vol. 2, Paris, J. Vrin-Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2010, p. 826. Selon B. Bru et T. Martin, ce dictionnaire illustre le « spiritualisme rationaliste » d'Adolphe Franck, c'est-à-dire la « saine philosophie » opposée à la fois à la volonté cléricale de subordonner la philosophie à la théologie et au matérialisme.

3 Marcel Du Pasquier, *Edgar Quinet en Suisse...*, *op. cit.*, p. 93.

4 Préface à *La morale dans la démocratie*, p. 23.